



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel de vérification
d'aptitude aux fonctions de pupitreur
Session 2023**

Rédacteur

Gilles TOQUIN, Ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, président de jury

Références intranet et internet

https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html?error=login_required&state=79a6deb687c3e169a7d166595bed9a50

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/pupitre-se-eva-examen-verification-daptitude>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ORALE.....	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6

Rapport du président du jury

Gilles TOQUIN, ITPE HC
examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur
session 2023

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2023 de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- l'arrêté du 31 mai 2023 fixant les modalités d'organisation de l'examen de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- l'arrêté du 11 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- l'arrêté du 30 août 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur, ouvert au titre de l'année 2023.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 4 septembre au 6 octobre 2023 ;
- L'admission résulte d'une épreuve orale unique, d'une durée de 25 minutes, consistant en un entretien avec le jury permettant de s'assurer que le candidat possède les connaissances, compétences ou aptitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de pupitreur. L'entretien débute par la résolution d'un cas pratique par le candidat, en 5 minutes au plus, sur un sujet de son choix parmi deux sujets tirés au sort préalablement (temps de préparation : 20 minutes). L'entretien se termine par une discussion avec le jury, avec des questions pouvant porter sur la résolution du cas pratique, le parcours du candidat ou le programme de l'examen défini en annexe de l'arrêté du 31 mai 2023.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier RAEP n'est pas noté. Seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à cette épreuve peuvent obtenir la qualification de pupitreur.

- Les résultats ont été publiés le 17 novembre 2023.

C- Statistiques 7 **candidats** ont obtenu une note supérieure à 15, indiquant une qualification élevée avec un potentiel d'évolution certain dans le domaine du numérique

10 candidats ont des notes entre 12 et 15, montrant un effort d'apprentissage et d'acquisition de compétences.

6 candidats ont des notes entre 10 et 11, révélant des lacunes dues à des fonctions actuelles souvent trop spécifiques, sans recherche d'ouvertures sur les autres fonctions du numérique.

20 candidats ont des notes en dessous de 10 ne répondant pas aux attentes techniques attendue de cet examen.

Année	2023			2021			2019	2017
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	total
Inscrits	62	9	53	50	15	34	99	111
Présents	43	5	38	25	5	20	66	79
Admissibles				12	3	9	12	22
Admis sur LP	23	4	19	9	1	8	5	14
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0

Source des statistiques : AT+

II. L'ÉPREUVE ORALE

Nouveau format de l'épreuve introduit en 2023, désormais basé sur une épreuve unique d'entretien avec le jury. Les 6 membres de jury répartis en 2 sous-jury sont unanimes : le format « épreuve orale » est parfaitement adapté à la nature et aux attendus de cette épreuve.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Un certain nombre de candidats a été perturbé par un stress mal géré et une absence de préparation de l'oral. Toute épreuve orale peut présenter une situation d'inconfort, renforcée en cas d'absence de préparation. Il est recommandé de préparer cet examen avec son entourage professionnel par des oraux blancs par exemple.

Il est rappelé que le tutoiement n'est pas de mise, tout comme le langage familier.

Le jury tient également à souligner que certains candidats connaissent les noms des outils/produits et/ou savent développer un acronyme sans pour autant comprendre la finalité de ces outils. Plusieurs candidats ne savent pas faire le lien entre des notions sans doute révisées pour l'épreuve et leurs applications dans la réalité des environnements numériques. Enfin, certains ne connaissent pas non plus les fonctions occupées par leurs collègues pourtant souvent complémentaires à leurs propres activités.

Il est rappelé que les sujets tirés au sort sont à traiter dans leur entièreté et la présentation gagne à suivre un plan annoncé en introduction.

Il est à noter que le ministère assure l'organisation de cet examen ; les candidats externes en provenance des établissements publics sous tutelle par exemple doivent s'intéresser à minima aux politiques en vigueur au sein de nos ministères ainsi qu'en interministériel.

B. Conseils aux candidats

Quelques conseils : Si les notes sont autorisées, il est déconseillé de rester de garder les yeux rivés sur ses feuilles sans lever son nez durant la restitution des 5 minutes. Des réponses claires et concises sont attendues, dire « je ne sais pas » n'est pas rédhibitoire. Prendre le temps de bien comprendre la question est essentielle, une reformulation de la question peut toujours être redemandée.

Au niveau des compétences techniques, l'épreuve EVA Pupitreur vise à juger d'un bon niveau de connaissance d'un socle informatique/numérique (liste des thèmes en annexe de l'arrêté du 23 mai 2023). Les candidats « experts dans un domaine » ne doivent pas s'attendre à ce que cette expertise soit suffisante pour l'obtention de cette qualification ; ils doivent au moins s'intéresser à l'ensemble des thématiques du domaine, s'ouvrir aux sujets inconnus pour eux. Des connaissances mêmes basiques en réseau, hardware et software, support de proximité sont nécessaires.

Le jury incite les candidats à faire preuve de curiosité en s'intéressant au travail de leurs collègues (sous-traitants, assistance de niveau supérieur/inférieur, etc.), aux grands sujets d'actualité informatique ; l'abonnement à certaines listes de diffusion ou la consultation régulière de supports ou replays proposés par la Direction du Numérique du ministère sont souvent de bonnes sources pour s'imprégner des évolutions dans le domaine du numérique.

Afin d'aider les futurs candidats à se préparer à cet examen, le jury leur suggère de se placer dans la situation et répondre aux cas d'usages suivants (si vous n'avez pas d'avis, soyez curieux, questionnez vos collègues) :

- Imaginez-vous participer à l'installation d'un nouveau site de l'administration.
- Présentez l'ensemble des domaines et sujets à traiter jusqu'à permettre à n'importe quel agent de pouvoir y travailler pleinement en performance et en sécurité.
- Vous vous intéressez notamment à l'infrastructure ainsi qu'à l'environnement numérique des futurs agents. Avant d'accueillir les premières personnes, vous proposez une organisation SI et SSI pour faire face aux nombreux cas d'assistance, « besoins métiers » à couvrir, gestion des incidents, volet cyber.

➔ Vous devriez ainsi aborder une très large palette des sujets à connaître pour vous préparer à cet examen.

Bien qu'il ne soit pas noté, le RAEP rédigé avec soin et de la manière la plus sincère possible est un outil très utile qu'il ne faut pas négliger pour cet examen. Il est nécessaire que les documents portés à la connaissance du jury soient pertinents car le jury sollicite les candidats eu égard à ceux-ci.